

**TOUR EXTERIEUR
DES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX
AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

L'appel à candidatures pour l'accès dans le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux par la voie du tour extérieur a été publié au Journal officiel le 26 mai 2020. La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 7 juillet inclus.

A. Le nombre d'inscriptions proposé est le suivant :

1 - Au titre de la hors classe, 7 postes :

- 4 postes au titre de la fonction publique hospitalière ;
- 3 postes au titre de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale.

2 - Au titre de la classe normale, 12 postes :

- 7 postes au titre de la fonction publique hospitalière ;
- 5 postes au titre de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale.

B. Auditions :

Le nombre de candidats qui peuvent être entendus par la commission d'accès ne peut excéder le triple du nombre de postes offerts pour chacun des grades du corps, soit :

Grade	Nombre maximum des candidats auditionnables par grade
Hors classe	21
Classe normale	36

C. Dossiers :

Le Centre national de gestion a reçu un total de 71 dossiers.

4 dossiers ne sont pas recevables : 3 candidats ne remplissent pas la condition relative aux 8 ans de services effectifs dans la catégorie A, nécessaire pour pouvoir s'inscrire au titre de la classe normale, et 1 candidat appartient à un corps comparable à celui des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

67 dossiers ont donc été enregistrés. Ils se répartissent de la façon suivante :

Grade	Fonction publique hospitalière	Fonctions publiques de l'Etat et territoriale	Total
Hors classe	15	7	22
Classe normale	41	4	45
Total	56	11	67